

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du jeudi 11 avril 2024

DELIBERATION 2024_10

Nombre de membres 10

Excusé : 1

Date de la convocation : 28 mars 2024

En exercice : 10

Absents : 0

Date d'affichage : 28 mars 2024

Présents : 8

Pouvoir : 1

VOTE DU BUDGET CCAS 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le jeudi onze avril à vingt heures trente, le Conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Claude REILHES, Maire.

Présents : M. Claude REILHES, Mme Sandrine NARDI, M. Sébastien LANGE, Mme Ninoslava BOZOVIC, Mme Stéphanie GRECARD, Mme Maryse TEQUI, M. Didier MIRATON, M Stéphane ROUX

Pouvoir : M. Damien WEISSE donne procuration à Mme TEQUI Maryse

Excusé : M. Christophe BOYER

Secrétaire de séance : Ninoslava BOZOVIC

o O o

Monsieur le Maire présente le projet de budget CCAS 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal arrêté comme suit les dépenses et les recettes à inscrire au budget du CCAS 2024 :

CCAS

Fonctionnement :

- Dépense :
 - o Autres charges de gestion courante 427.88 €
- Recettes :
 - o Résultat de fonctionnement reporté 427.88 €

Fait et délibéré à Maurens-Scopont, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme.

Secrétaire de séance

Le Maire,
Claude REILHES.